



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 20 Mars 2025

PROCES-VERBAL

Séance du 20 Mars 2025 :

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 20 mars à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence de Madame Pascale ROQUESALANE.

Date de convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Etaient présents : Mesdames ROQUESALANE Pascale, BARUSSEAU Sylvie, BARDIN Martine, LACAM Josette, FIZELLE Sonia, CAMPIN Pascale, THURIN Jacqueline, PEDRO Nicole, STORDEUR Françoise ; Messieurs MORIAUX Patrick, ESTRADÉ Jean Luc, NAGEL Xavier.

Absents : Mesdames ECHELARD Cécile, BENARD Blandine ; Messieurs TANGUY Sylvain, DJODI Patrick, TRIBERT Hervé.

Absent ayant donné pouvoirs :

Madame STORDEUR Françoise, nouvellement nommée membre du Conseil d'Administration du CCAS, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, siège à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur DUCASSE Xavier.

Madame BARDIN Martine a été élue secrétaire de séance.

Madame ROQUESALANE Pascale ouvre la séance à 20h33.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

Madame ROQUESALANE procède à l'accueil et à l'installation de Madame STORDEUR Françoise, nouveau membre nommé, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (ALPHABETA), en remplacement de Monsieur DUCASSE Xavier.

Un tour de table est effectué afin que chaque membre puisse se présenter à Madame STORDEUR.

Madame STORDEUR Françoise ayant pris place, Madame ROQUESALANE présente l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation Procès-Verbal du 5 décembre 2024
3. Compte rendu des décisions prises
4. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 et bilan d'activité du CCAS 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 décembre 2024

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal relatif à la séance du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

Numéro d'ordre	Objet
2025-01	Décision portant signature d'une convention avec l'ASAMPA pour 2025
2025-02	Décision portant signature d'une convention avec l'Association SIEL BLEU pour 2025
2025-03	Décision portant signature d'une convention avec le CLIC pour 2025
2025-04	Décision portant signature d'une convention simplifiée de prestation avec l'association AGE 91
2025-05	Décision portant modification de la régie d'avance et recette
2025-06	Décision portant signature d'une convention simplifiée de prestation avec Itinéraire

DEBAT ET VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET BILAN D'ACTIVITE 2024

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

➤ Débat et vote du rapport d'orientations budgétaires 2025

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire de l'exercice.

Les objectifs du DOB sont :

- Discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette,
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune,
- S'exprimer sur la stratégie financière de la commune

La tenue du DOB est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif. *(Le débat ne peut pas se tenir plus de 10 semaines avant l'examen du budget ni simultanément.)*

I - BILAN DE L'ANNEE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 46 485 €

❖ Chap 011 : charges à caractère général

33 281 €

⇒ Frais de location et autres du Plessis Bus	11 450 €
⇒ Cotisations à l'AISH, association d'insertion par le logement	6 970 €
⇒ Actions durant la semaine bleue	4 620 €
⇒ Ateliers Equilibre	3 590 €
⇒ Adhésion au CLIC ORGESSONNE	3 532 €
⇒ Cotisations à l'ASAMPA, Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Agées	956 €
⇒ Transport lors de l'opération « sable fin »	800 €
⇒ Ateliers nutrition	525 €
⇒ Adhésion à l'UNCAS et à l'UDCCAS91	225 €
⇒ Abonnement à la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture	180 €
⇒ Frais de dossier des chèques de service alimentation-hygiène	136 €
⇒ Indemnités versées aux régisseurs	110 €
⇒ Achat d'une plastifieuse (carte de transport Plessis-Bus)	75 €
⇒ Abonnement à la revue Territoire Du social (TDS)	73€
⇒ Achats de tissus et autres pour Octobre rose	36 €
⇒ Frais de remboursement en CB du contrat CAFI	3 €

❖ **Chap 65 : autres charges de gestion courante** **13 204 €**

⇒ Secours d'urgence (800 €) & chèques de service (1 585 €)	2 385 €
⇒ Noël social à destination de personnes ou familles en difficultés	1 120 €
⇒ Allocation énergie	1 490 €
⇒ Prise en charge de factures de frais d'obsèques, d'énergie, d'aide à domicile, de portage de repas, d'électroménager etc....	1 409 €
⇒ Subvention de fonctionnement à l'Epicerie Sociale « Sucre d'Orge »	3 500 €
⇒ Subvention à Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne	1 200 €
⇒ Subvention à l'association AISH (insertion par le logement)	1 000 €
⇒ Subvention aux Restos du Cœur	800 €
⇒ Subvention à Phoenix & Dragons	300 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant total : 146 904 €

❖ **Excédent antérieur reporté** **52 141 €**

❖ **Chap 70 : Produits des services** **5 403 €**

- ⇒ Recettes lors de la semaine bleue
- ⇒ participations aux ateliers
- ⇒ remboursement de contrat CAFI

❖ **Chap 74 : Dotations et participations** **31 200 €**

- ⇒ Subvention communale 31 200 €

❖ **Chap 75 : Produits exceptionnels** **58 160 €**

- ⇒ Legs 56 000 €
- ⇒ Dons 1 400 €
- ⇒ Remboursement Chèques Services non utilisés 720 €
- ⇒ Location de la salle commune de la résidence HIG « les Noisetiers » 40 €

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	26 640 €	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €
Recettes de fonctionnement (sans résultat n-1 reporté)	47 848 €	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €
dont subvention communale	43 800 €	30 500 €	30 500 €	38 500 €	31 200 €

En investissement, le budget du CCAS comportait des écritures d'ordre en 2013 pour amortir des immobilisations achetées les années précédentes (logiciels et matériels informatiques, mobilier). Depuis, la section d'investissement doit être approvisionnée à hauteur de 5 710 € pour équilibrer l'excédent qui est reporté d'une année sur l'autre.

Résultats du compte administratif 2024 :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice = 48 277,72 €
- Solde d'investissement de l'exercice = 0 €
- Résultats 2023 reportés :
 - +52 140,79 € en fonctionnement
 - +5 706,32 € en investissement

Soit un excédent global de 106 124,83 €

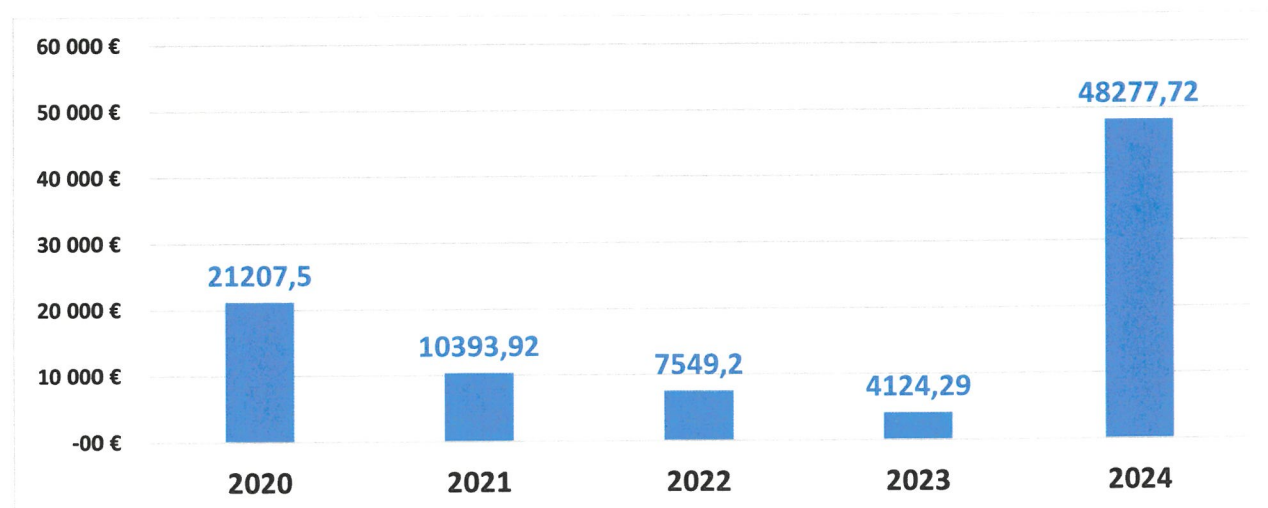
Notion d'épargne :

L'épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de la section de fonctionnement

L'épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

Le CCAS n'ayant pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute.

Section de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
dépenses totales	26 640 €	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €
recettes totales	56 714 €	65 590 €	74 179 €	90 667 €	146 904 €
excédent n-1 reporté en n (002)	8 866 €	30 073 €	40 467 €	48 016 €	52 141 €
recettes – 002	47 848 €	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €
Epargne = recettes sans 002 - dépenses	21 208 €	10 394 €	7 549 €	4 124 €	48 278 €



Suite au versement d'un legs généreux survenu en 2024, l'épargne a été fortement augmentée, et ce malgré de nouvelles dépenses liées à la mise en œuvre du service Plessis-Bus et de l'allocation énergie au cours de l'année 2024 également.

Cette recette exceptionnelle doit financer une dépense pérenne, et sera consacrée en 2025 à la politique de maintien à domicile.

II - ORIENTATIONS 2025

La gestion d'aide sociale personnalisée nécessite une assistance aux personnes en difficultés en même temps que la distribution d'aides et de secours, mais aussi d'animations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

❖ Chap 011

- ⇒ Poursuite et développement du nouveau service Plessis-Bus
- ⇒ Organisation d'ateliers Gym équilibre, ateliers sur la nutrition, etc...
- ⇒ Cotisations aux associations d'aides à domicile
- ⇒ Cotisations au CLIC ORGESSONNE, Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique,
- ⇒ Cotisations à l'AISH, Association pour l'Insertion Sociale par l'Habitat
- ⇒ Cotisation à l'UNCCAS, Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- ⇒ Animation de la semaine bleue

Les dépenses de ce chapitre correspondent à des actions d'animation et de prévention en faveur des seniors notamment, selon leurs besoins.

Nouveautés 2025 au chapitre 011 :

Mise en œuvre d'une nouvelle organisation du portage de repas à domicile pouvant avoir des incidences financières sur le budget du CCAS.

Dans le cadre de sa politique sociale et suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2023, le CCAS souhaite diversifier ses actions et toucher un nouveau public :

- **Une nouvelle sortie à la mer à destination des familles** sera organisée, comme en 2024, en lien avec le service Seniors.
- **Le CCAS mettra également en place des sessions de formation « aux gestes qui sauvent » en partenariat avec la Croix rouge, s'adressant à tout public.**

❖ Chap 65 : Autres charges de gestion courante

- ⇒ Secours d'urgence avec les chèques services alimentaires, hygiène et vestimentaires
- ⇒ Aides aux personnes en difficultés (impayés d'énergie, frais d'obsèques, portage de repas, aide à domicile, impayé de cantine, de loyer ...)
- ⇒ Action Noël social à destination de personnes ou familles en difficultés
- ⇒ Subventions à l'Epicerie Sociale de Brétigny-sur-Orge, aux Restos du Cœur, à Phoenix & Dragons, à SNL, à AISH, ...

Nouveauté 2025 au chapitre 65 :

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2023 a mis en exergue la problématique des publics invisibles. Un public difficile à repérer par les acteurs sociaux mais qui, compte tenu du contexte économique et

social actuel, est un public que le CCAS souhaite identifier.

Dans ce contexte et considérant la volonté du CCAS d'axer sa politique sociale en faveur des ménages les plus fragiles, une allocation énergie exceptionnelle sous conditions de ressources a été mise en place en 2024.

Le CCAS mènera une réflexion sur la possibilité de proposer à nouveau une allocation énergie en 2025 dans les mêmes conditions.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

❖ Reprise de l'excédent antérieur **100 418,51 €**

❖ **Chap 70 : Produits des services**

⇒ Participations aux multiples ateliers ainsi qu'au service de transport Plessis-Bus

❖ **Chap 74 : Dotations et participations**

⇒ Subvention communale **24 000 €**

Le CCAS ne prévoit pas d'investissement en 2025 ni d'emprunt.

Sans débat,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu la présentation par Madame ROQUESALANE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 du CCAS (document joint en annexe),

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du CCAS,

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté en annexe.

Ainsi délibéré.

➤ **Rapport d'activité du CCAS – Année 2024**

Madame ROQUESALANE présente les grandes lignes du rapport d'activité 2024 et remercie Madame VALLADE pour sa réalisation :

- Le statut juridique du CCAS
- Les missions
- Les ressources financières

- L'accueil du public
- Les aides légales
- La domiciliation administrative
- L'aide sociale facultative
- Deux actions ciblées autour de l'allocation énergie et l'action Noël
- L'aide au maintien à domicile (portage de repas, téléassistance, registre des personnes vulnérables)
- Les actions proposées dans l'année (octobre rose, ateliers nutrition, ateliers équilibre, semaine bleue, journée à la mer, boîtes de Noël solidaire)
- La mobilité : un nouveau service, le Plessis-Bus
- Le service logement : enregistrer, instruire, accompagner
- Accès et maintien dans le logement (convention ASLL avec l'association AISH)
- Les perspectives 2025

Des échanges ont lieu autour de l'accès aux droits des administrés et de son importance avant de solliciter toute demande d'aide ainsi que sur les modalités de délivrance des aides alimentaires. Des échanges ont également lieu sur la tenue du fichier des personnes vulnérables.

INFORMATIONS

Rapporteur : Pascale ROQUESALANE

Madame ROQUESALANE indique que la séance initialement fixée au jeudi 5 juin 2025 à 20h30 est reportée au 12 juin à 20h30.

Madame ROQUESALANE remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'avoir assisté à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait au Plessis-Pâté, le 24/03/2025

La Vice-Présidente du CCAS



 Pascale ROQUESALANE

La Secrétaire de Séance


 Martine BARDIN